

**AUTORISATION DE PARTICIPATION  
EN CHAMPIONNAT JEUNE DU PLUS BAS NIVEAU TERRITORIAL  
(U15 et U18 : 2<sup>ème</sup> Division) - (U13 et U11 : 3<sup>ème</sup> Division)**

**Article 36.2.2** : en compétitions jeunes des plus bas niveaux territoriaux, le bureau directeur de l'instance gestionnaire de la compétition pourra autoriser des joueurs-ses de la dernière année d'âge d'une catégorie à évoluer dans la catégorie supérieure (exemple : joueurs-ses de 14 ans en U18, ou joueurs-ses de 11 ans en U15)

**Document à retourner au professionnel référent de la compétition**

Aurélie GEBEL : [5300000.agebel@ffhandball.net](mailto:5300000.agebel@ffhandball.net)

**Concerne uniquement les championnats Territoriaux de :  
U15/U18 : 2<sup>ème</sup> Division ; U13 : 3<sup>ème</sup> Division ; U11 : 2<sup>ème</sup> Division**

**PARTIE A REMPLIR PAR LE CLUB DEMANDEUR**

Renseignements joueuse/joueur concerné(e)

Nom- prénom :

Date de naissance :

Club (nom en entier – pas de sigle) :

Niveau et catégorie de compétition : -

Numéro d'affiliation : 53 \_ \_ \_ \_

Date de la demande :

Pièces jointes obligatoires :

Attestation du renseignement d'un questionnaire de santé visée à l'article 30.2.1.2 des règlements généraux FFHB.

Accord écrit des deux parents ou du représentant légal, pour la pratique en catégorie supérieure.

**PARTIE RESERVEE A L'INSTANCE GESTIONNAIRE DE LA COMPETITION :**

**Avis du Président de COC Territoriale après consultation de la base de licenciés du club :**

**Rappel :** Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation signée par la COC et saisie dans Gesthand, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC.

**Date, Signature :**